

MaPrimeRénov' augmente de 1.000 euros pour tout changement de système de chauffage vers un système renouvelable.

Cet avantage est prévu pour tous les dossiers de demande d'aide déposé à compter du 15 avril et jusqu'au 31 décembre 2022.

Face aux conséquences économiques, un plan de résilience économique et social a été annoncé par le Gouvernement visant ainsi la réduction des dépendances aux énergies fossiles.

Selon la ministre Barbara Pompili, *« en cumulant les aides MaPrimeRénov' et les certificats d'économie d'énergie (CEE), il sera ainsi plus avantageux pour les ménages les plus modestes de choisir une pompe à chaleur ou une chaudière biomasse et de se passer du gaz »*. Avec les deux dispositifs, les ménages pourront ainsi avoir jusqu'à 9 000 € d'aides pour changer leur chaudière au gaz par une pompe à chaleur, contre 8 000 € actuellement.

Source :

- Dossier familial, 17/03/2022, « Ma Prime Rénov : 1 000 € de bonus pour remplacer votre chaudière au gaz ou au fioul »